

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL_2026_06_05 :

Modification du tableau des subventions aux associations

Le Vendredi 05 Juin 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Aurillac s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, dûment convoqué par Monsieur le Maire, Stéphane DENOYELLE.

Date de convocation : 1^{er} JUIN 2026

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Étaient présents : Myriam BELLOC, Marjory CHALRET, Stéphane DENOYELLE, Anthony DUCROCQ, Valentin HILAIRE, Ghislaine LAPRIE, Alexandra LARRIVIERE-FLOHIMONT, Yves-Marie MARTIN, Patricia TURTAUT

Étaient excusés : Antonio BARBERO (Pouvoir à Marjory CHALRET), Marien DESPATIN, Ketty DIOGO (Pouvoir à Alexandra LARRIVIERE-FLOHIMONT), Olivier DUNOGENT, Claire LE COADOU (Pouvoir à Myriam BELLOC), Michaël LEROY (Pouvoir à Patricia TURTAUT).

Votants : 9+4

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présidence de séance : M. Stéphane DENOYELLE, Maire en exercice

Secrétaire de Séance : Myriam BELLOC, 1^{ere} adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Budget Primitif 2026 de la Commune ;

Vu la délibération DEL_2026_03_12 relative aux subventions versées aux associations pour l'année 2026 ;

* * *

Considérant que l'association des Sous-Fifres va organiser seule le festival et qu'elle va supporter notamment les frais de gardiennage et de mise à disposition de WC sèche en lieu et place du Comité de Fêtes ;

Considérant que le montant total des subventions versées au titre de l'année 2026 n'est pas modifié ;

* * *



- Il convient de modifier le tableau des subventions aux associations

Subvention votée le 11/03/2026	Sous-Fifres	1 500€
	Comité des Fêtes	3 300€

Nouvelle répartition des subventions	Sous-Fifres	3 500€ (+ 2 000€)
	Comité des Fêtes	1 300€ (- 2 000€)

* * *

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De procéder à cette nouvelle répartition des subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour et heure ci-dessus
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Mme Myriam BELLOC

Stéphane DENOYELLE

